

RCS : RODEZ
Code greffe : 1203

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RODEZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00500
Numéro SIREN : 815 174 404
Nom ou dénomination : HOLDING TOURNIE

Ce dépôt a été enregistré le 26/01/2021 sous le numéro de dépôt 304

HOLDING TOURNIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 861 000 euros
Siège social : Zone Artisanale de Lioujas
12740 LA LOUBIERE
815174404 RCS RODEZ

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 2 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le 2 décembre,
A 18 heures,

Monsieur Pascal TOURNIE,
demeurant 21 CHEMIN DU PARADIS 12220 MONTBAZENS,

Propriétaire de la totalité des 861 parts sociales de 1 000 euros composant le capital social de la société HOLDING TOURNIE,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article L. 223-35 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, après avoir constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2019 deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes, décide de nommer la société SASU EDMOND CAUBRAQUE, domiciliée 82 Rue Denis Papin - 40990 SAINT-PAUL-LES-DAX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 817 703 911 RCS DAX, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La société SASU EDMOND CAUBRAQUE a fait savoir à l'avance qu'elle accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pascal TOURNIE

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the right end, with a small, stylized mark above it.